




# LA CHAMBRE SYNDICALE DU DÉMÉNAGEMENT





au service des professionnels depuis 1890

Membre fondateur de la  
Confédération Nationale de la Mobilité



## Programme de formation 2015



-  Réglementation
-  Exploitation
-  Commerce
-  Social



# LA CHAMBRE SYNDICALE DU DÉMÉNAGEMENT

au service des professionnels depuis 1890

Membre fondateur de la  
Confédération Nationale de la Mobilité



## ENJEUX ECONOMIQUES ET SOCIAUX

La Chambre Syndicale du Déménagement propose un **programme de formation diversifié** pour **répondre aux besoins des entreprises**. Il s'inscrit dans le champ de la formation professionnelle continue et s'adresse tant aux salariés qu'aux chefs d'entreprise française de déménagement.

## LIEUX DE FORMATION


- Les formations sont organisées en principe dans les locaux de l'AFTRAL à Paris (75) et au CFA de Villette d'Anthon (38).
- Cependant, **si des entreprises souhaitent se regrouper pour qu'une formation puisse être organisée localement**, elles peuvent prendre contact avec leur Président de région. A partir de cinq participants, **le formateur se déplacera dans un centre AFTRAL local**.
- Par ailleurs, il est également **possible d'organiser ces formations au sein de vos locaux, spécialement pour vous**. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous contacter.

## PRISE EN CHARGE DU COÛT DES FORMATIONS

En ce qui concerne les possibilités et modalités de **prise en charge du coût de ces formations**, nous vous invitons à consulter la fiche pratique "Prise en charge du coût des formations par l'OPCA Transport" en cliquant sur ce [lien](#).

- Adresse de l'organisme dispensateur des formations :

*AFTRAL / 82 rue Cardinet - 75017 Paris / numéro de déclaration d'activité : 11 75 00 91 675*

- ✓ Vous trouverez dans ce document le **programme détaillé des formations** proposées par la CSD, **en partenariat avec l'AFTRAL**. 
- ✓ **Les bulletins d'inscription** de chaque formation sont à télécharger sur notre site, dans la rubrique « *Nos formations* » en cliquant [ici](#).



# LA CHAMBRE SYNDICALE DU DÉMÉNAGEMENT

au service des professionnels depuis 1890

Membre fondateur de la  
Confédération Nationale de la Mobilité



4  
PÔLES

Ce programme de formation s'organise autour de 4 pôles :

## Réglementation

Revoir les fondamentaux dans l'exécution des contrats pour améliorer vos connaissances sur vos risques et responsabilités.

## Exploitation

Acquérir ou développer de nouvelles activités connexes au déménagement et revoir notamment le rôle du Chef d'équipe.

## Commerce

Développer vos compétences de commercial par l'apprentissage de nouvelles techniques de prospection et de vente.

## Social

Apprendre ou confirmer les règles spécifiques du déménagement, notamment en matière de gestion de la paie.





# LA CHAMBRE SYNDICALE DU DÉMÉNAGEMENT

au service des professionnels depuis 1890

Membre fondateur de la  
Confédération Nationale de la Mobilité



## SOMMAIRE CATALOGUE

### FORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

- Responsabilité pénale du chef d'entreprise \_\_\_\_\_ 06
- Répondre à un appel d'offre des marchés publics \_\_\_\_\_ 13
- Les différents contrats dans le déménagement \_\_\_\_\_ 05

### FORMATIONS COMMERCIALES

- Vente et maîtrise d'un déménagement international import / export \_\_\_\_\_ 09

### FORMATIONS SOCIALES / RH

- Comment exercer son pouvoir disciplinaire \_\_\_\_\_ 07
- Gestion de la paie et TEPA-FILLON \_\_\_\_\_ 11

### FORMATIONS EXPLOITATION

- Chef d'équipe (*déménagement national*) \_\_\_\_\_ 12
- Comment optimiser la gestion des archives \_\_\_\_\_ 08
- Responsable de garde-meubles \_\_\_\_\_ 10



# LA CHAMBRE SYNDICALE DU DÉMÉNAGEMENT

au service des professionnels depuis 1890

Membre fondateur de la  
Confédération Nationale de la Mobilité



## CALENDRIER 2015

FORMATIONS	LIEUX	DATES 2015	FORMATEUR	DUREE	TARIF -/+30 sal	PAGE N°
Les différents contrats dans le déménagement	46 rue de Villiers, 75017 Paris	Lundi 14 septembre	Hervé Brassac	1 j	200 € HT / 300 € HT	5
	CFA Vilette d'Anthon	Mercredi 16 septembre				
La responsabilité pénale du chef d'entreprise	46 rue de Villiers, 75017 Paris	Jeudi 17 septembre	Ronan Pilot	1 j	200 € HT / 300 € HT	6
	CFA Vilette d'Anthon	Vendredi 18 septembre				
Comment exercer son pouvoir disciplinaire	46 rue de Villiers, 75017 Paris	Lundi 21 septembre	Ericka Bosquet-Garnotel	1 j	200 € HT / 300 € HT	7
	CFA Vilette d'Anthon	Mercredi 23 septembre				
Comment optimiser la gestion des archives	30 rue de Paradis, 75010 Paris	Lundi 5 et mardi 6 octobre	Kevin Glevarec	2 j	400 € HT / 600 € HT	8
	CFA Vilette d'Anthon	Mercredi 7 et jeudi 8 octobre				
Vente et maîtrise d'un déménagement international import /export	30 rue de Paradis, 75010 Paris	Jeudi 15 octobre	François Le Petit Lazare	1 j	200 € HT / 300 € HT	9
	CFA Vilette d'Anthon	Vendredi 16 octobre				
Responsable garde-meubles	30 rue de Paradis, 75010 Paris	Lundi 23 et mardi 24 novembre	Kevin Glevarec	2 j	400 € HT / 600 € HT	10
	CFA Vilette d'Anthon	Mercredi 25 et jeudi 26 novembre				
Gestion de la paie et TEPA-FILLON	CFA Vilette d'Anthon	Mardi 1er décembre	Francis Méron	1 j	200 € HT / 300 € HT	11
Chef d'Equipe National	AFTRAL Paris (à définir)	Lundi 7 et mardi 8 décembre	Kevin Glevarec	2 j	400 € HT / 600 € HT	12
	CFA Vilette d'Anthon	Mercredi 9 et jeudi 10 décembre				
Répondre à un Appel d'Offre des Marchés Publics	AFTRAL Paris (à définir)	1 lundi ou mardi à définir	A définir	1 j	400 € HT / 600 € HT	13
	CFA Vilette d'Anthon	1 mercredi ou jeudi à définir				





# LA CHAMBRE SYNDICALE DU DÉMÉNAGEMENT

au service des professionnels depuis 1890

Membre fondateur de la  
Confédération Nationale de la Mobilité



## FORMATION RÉGLEMENTAIRE



## La responsabilité pénale du chef d'entreprise

Paris (46 rue de Villiers, 75017) : 17 septembre 2015

CFA Villette d'Anton : 18 septembre 2015

### OBJECTIFS

- Permettre aux participants d'appréhender le cadre d'application de la notion de responsabilité pénale et mettre en œuvre les outils de gestion du risque pénal dans l'entreprise.

*A l'issue de la formation, le participant sera capable de définir les matières objet de responsabilité pénale au sein de l'entreprise et de mettre en place les outils de gestion du risque pénal au sein de l'entreprise.*

### PUBLIC

- Chefs d'entreprise
- Responsables des ressources humaines
- Responsables juridiques

### INTERVENANTE

Ronan PIOLOT – Formateur AFTRAL

### TARIFS

- 200€ HT par participant pour les entreprises de moins de 30 salariés (*Hors frais de repas et d'hébergement*)
- 300€ HT par participant pour les entreprises de plus de 30 salariés (*Hors frais de repas et d'hébergement*)

- ✓ [TELECHARGER LE BULLETIN D'INSCRIPTION DE PARIS](#)
- ✓ [TELECHARGER LE BULLETIN D'INSCRIPTION DE VILLETTE D'ANTHON](#)

### PROGRAMME

#### I- Les différents types de responsabilités du chef d'entreprise

- A. La responsabilité civile
- B. La responsabilité pénale (des personnes physiques, morales)

#### II- La responsabilité dans la gestion de l'entreprise

- A. Les fautes dans la gestion fiscale, commerciale et financière de l'entreprise
- B. Les fautes dans la gestion sociale de l'entreprise (*violation de la réglementation du travail, sécurité au travail, le harcèlement, le bizutage, le délit d'entrave et le respect de la vie privée, le travail illégal (hors travail dissimulé), le travail dissimulé*)

#### III- La responsabilité dans l'exploitation de l'entreprise

- A. Le risque routier et la responsabilité du transporteur
- B. La responsabilité en tant qu'employeur des salariés
- C. La responsabilité en matière environnementale
- D. La responsabilité en tant que propriétaire d'un parc de véhicules
- E. La responsabilité en tant que locataire de matériel (camions, monte-meubles)

#### IV- La prévention du risque pénal du chef d'entreprise

- A. La délégation de pouvoir (notion, conditions de validité, champ d'application)
- B. L'assurance responsabilité civile
- C. La prévention par le management de ses équipes (prévention du risque routier, formation, communication)



# LA CHAMBRE SYNDICALE DU DÉMÉNAGEMENT

au service des professionnels depuis 1890

Membre fondateur de la  
Confédération Nationale de la Mobilité



**FORMATION  
SOCIALE**



## Comment exercer son pouvoir disciplinaire

Paris (46 rue de Villiers, 75017) : 21 Septembre 2015

CFA Vilette d'Anthon : 23 septembre 2015

### OBJECTIFS

- Déterminer les bons réflexes à avoir face à un comportement fautif
- Exercer son autorité dans un cadre qui légitime la sanction
- Choisir la sanction appropriée
- Mettre en place une sanction et conduire un entretien

### PUBLIC

- Chefs d'entreprise
- Responsables des ressources humaines
- Responsables paie
- Comptables

### INTERVENANT

Ericka BOSQUET-GARNOTEL- Conseillère juridique CSD

### TARIFS

- 200€ HT par participant pour les entreprises de moins de 30 salariés  
(Hors frais de repas et d'hébergement)
- 300€ HT par participant pour les entreprises de plus de 30 salariés  
(Hors frais de repas et d'hébergement)

- ✓ [TELECHARGER LE BULLETIN D'INSCRIPTION DE PARIS](#)
- ✓ [TELECHARGER LE BULLETIN D'INSCRIPTION DE VILLETTE D'ANTHON](#)

### PROGRAMME

#### I - Le règlement intérieur

- A. Le champ d'application
- B. Le contenu du règlement intérieur

#### II - Les enjeux de l'exercice du pouvoir disciplinaire

- A. Se poser les bonnes questions avant de sanctionner
- B. Utiliser la sanction appropriée

#### III - Exercer le pouvoir disciplinaire

- A. La convocation
- B. L'entretien préalable
- C. La notification de la sanction

#### IV - Le licenciement disciplinaire

- A. Les différentes fautes
- B. La procédure
- C. Les suites de la rupture

#### V - Limiter les risques

- A. Eviter les pratiques discriminatoires
- B. Exercice du pouvoir disciplinaire et harcèlement moral
- C. Les risques de contentieux



# LA CHAMBRE SYNDICALE DU DÉMÉNAGEMENT

au service des professionnels depuis 1890

Membre fondateur de la  
Confédération Nationale de la Mobilité



**FORMATION  
EXPLOITATION**

## Comment optimiser la gestion des archives

Paris (30 rue de Paradis, 75010) : 05 et 06 octobre 2015

CFA Villette d'Anthon : 07 et 08 octobre 2015



### OBJECTIF

- Donner aux participants les méthodes et les outils pour gérer les archives.

### PUBLIC

- Chefs d'entreprise
- Personnel en charge d'un entrepôt de stockage d'archives

### INTERVENANT

Kevin GLEVAREC - Formateur AFTRAL

### TARIFS

- **400€ HT** par participant pour les entreprises de moins de 30 salariés  
(Hors frais de repas et d'hébergement)
- **600€ HT** par participant pour les entreprises de plus de 30 salariés  
(Hors frais de repas et d'hébergement)

- ✓ [TELECHARGER LE BULLETIN D'INSCRIPTION DE PARIS](#)
- ✓ [TELECHARGER LE BULLETIN D'INSCRIPTION DE VILLETTE D'ANTHON](#)

### PROGRAMME

#### I - La réglementation et l'organisation

- A. Les archives publiques
- B. Les archives médicales
- C. Les archives d'entreprises
- D. Les autorités de tutelle

#### II - Les moyens

- A. Les locaux, leur aménagement et les obligations en matière de conservation
- B. Les types de stockage et les unités concernées
- C. La salle de consultation
- D. Les emballages
- E. La sécurité des archives et la confidentialité de l'information

#### III - La gestion et la traçabilité

- A. La prise en charge des documents
- B. La gestion : analyse, tri, récolement, versement, recherche, consultation
- C. Les règles applicables aux destructions et la traçabilité
- D. La sous-traitance : les risques
- E. L'informatisation de la gestion électronique de document
- F. Les certifications existantes





# LA CHAMBRE SYNDICALE DU DÉMÉNAGEMENT

au service des professionnels depuis 1890

Membre fondateur de la  
Confédération Nationale de la Mobilité



## FORMATION COMMERCIALE

### Vente et maîtrise d'un déménagement international import / export



Paris (30 rue de Paradis, 75010) : 15 octobre 2015

CFA Villette d'Anthon : 16 octobre 2015

#### OBJECTIFS

- Vendre du déménagement à l'export et à l'import ;
- Prendre en charge un dossier de déménagement à l'international ou DOM-TOM en maîtrisant les contraintes administratives et financières ;
- Maîtriser l'ensemble de la chaîne documentaire, de la demande à la réalisation de l'opération.

#### PUBLIC

- Chefs d'entreprise
- Commerciaux
- Vendeurs

#### INTERVENANT

François LE PETIT LAZARE - Formateur AFTRAL

#### TARIFS

- 200€ HT par participant pour les entreprises de moins de 30 salariés (*Hors frais de repas et d'hébergement*)
- 300€ HT par participant pour les entreprises de plus de 30 salariés (*Hors frais de repas et d'hébergement*)

- ✓ [TELECHARGER LE BULLETIN D'INSCRIPTION DE PARIS](#)
- ✓ [TELECHARGER LE BULLETIN D'INSCRIPTION DE VILLETTE D'ANTHON](#)

#### PROGRAMME

##### I - Réaliser la gestion commerciale

- A. Les organismes internationaux de déménagements internationaux
- B. La recherche de correspondants dans les pays de destination et de départ
- C. La relation avec les transitaires
- D. Les informations à fournir par le client
- E. La cotation d'une opération
- F. Le suivi du client

##### II - Réaliser la gestion administrative

- A. Les documents de base, les obligations
- B. L'organisation administrative adaptée
- C. Le suivi documentaire
- D. L'international et les DOM-TOM

##### III - Réaliser la gestion technique

- A. Les différents modes d'expéditions, leurs supports, les fournisseurs
- B. Les vérifications à l'expédition et à la réception
- C. Les particularités à l'empotage et au dépotage des unités de charge (TC20', 40')
- D. Le travail des opérateurs et l'organisation de l'opération
- E. Les incoterms en cas de déménagement industriel

##### IV - Décrire la chaîne documentaire export/import

- A. Documents commerciaux
- B. Documents de transport (routier, aérien, maritime)
- C. Spécificités des produits sensibles
- D. Inventaires et prises de réserves

##### V - Choisir le contrat d'assurance

- A. Les obligations des parties
- B. Les avaries et les particularités en fonction du mode de transport



# LA CHAMBRE SYNDICALE DU DÉMÉNAGEMENT

au service des professionnels depuis 1890

Membre fondateur de la  
Confédération Nationale de la Mobilité



**FORMATION  
EXPLOITATION**



## Responsable de garde-meubles

Paris (30 rue de Paradis, 75010) : 23 et 24 novembre 2015

CFA Villette d'Anthon : 25 et 26 novembre 2015

### OBJECTIF

- Etre capable de gérer un garde-meubles
- Optimiser la gestion de son garde-meubles
- Effectuer les contrôles et prendre les réserves adaptées

### PUBLIC

- Chefs d'entreprise
- Personnel en charge d'un garde-meubles

### INTERVENANT

Kevin GLEVAREC - Formateur AFTRAL

### TARIFS

- **400€ HT** par participant pour les entreprises de moins de 30 salariés (*Hors frais de repas et d'hébergement*)
- **600€ HT** par participant pour les entreprises de plus de 30 salariés (*Hors frais de repas et d'hébergement*)

- ✓ [TELECHARGER LE BULLETIN D'INSCRIPTION DE PARIS](#)
- ✓ [TELECHARGER LE BULLETIN D'INSCRIPTION DE VILLETTE D'ANTHON](#)

### PROGRAMME

#### I - La réglementation applicable

- A. Les conditions générales
- B. Le protocole de sécurité
- C. La sous-traitance

#### II - La gestion du garde-meubles

- A. Les entrées et sorties totales ou partielles
- B. Les inventaires
- C. L'hygiène et la sécurité
- D. Les matériels de stockage
- E. Les modes de stockage

#### III - Le contentieux

- A. L'assurance du garde-meubles et des mobiliers
- B. Le traitement des litiges
- C. Le traitement du contentieux et les règles de vente du mobilier

*A partir d'exemples, les stagiaires sont mis en situation et doivent mettre en place les procédures adaptées : implantation, sécurité, entrées et sorties de mobilier, traitement d'un litige, etc...*



# LA CHAMBRE SYNDICALE DU DÉMÉNAGEMENT

au service des professionnels depuis 1890



FORMATION  
SOCIALE



## Gestion de la paie et TEPA-FILLON

CFA Villette d'Anthon : 1<sup>er</sup> décembre 2015

### OBJECTIFS

- Se rassurer sur la conformité de la fiche de paie en 2015 en adéquation avec la réglementation sociale en vigueur...
- S'approprier ou rappel de la réforme 2015 des allègements de charges sociales patronales (Fillon).

### PUBLIC

- Chefs d'entreprise / dirigeant
- Responsables des ressources humaines
- Comptables / Responsable paie

### INTERVENANT

Francis MERON - Consultant AFTRAL

### TARIFS

- 200€ HT par participant pour les entreprises de moins de 30 salariés (*Hors frais de repas et d'hébergement*)
- 300€ HT par participant pour les entreprises de plus de 30 salariés (*Hors frais de repas et d'hébergement*)

✓ [TELECHARGER LE BULLETIN D'INSCRIPTION DE VILLETTE D'ANTHON](#)

### PROGRAMME

**I - Maîtrise sur la présentation de la fiche de paie en conformité avec la législation en vigueur**

#### A. Les modes de rémunération

1. Taux horaire conventionnel et politique salariale 2015
2. GMA : garantie minimale de rémunération de l'amplitude (roulants GR)
3. Les primes et gratifications
4. Les pauses et repos

#### B. Les frais de déplacement en 2015

1. Barèmes et limites de l'ACOSS

#### C. La transparence et le traitement des temps

1. Les mentions obligatoires du bulletin de paie
2. Le décompte des temps de service
3. Les heures d'équivalence
4. La majoration des heures à 25% et à 50%
5. Les vraies HS réellement effectuées
6. Les absences (jours d'absence), CP, fériés, maladie...
7. Allègements des charges sociales patronales en 2015 (employeur), principe du bordereau URSSAF

#### D. Depuis janvier 2015 → énième réforme FILLON issue du "Pacte de Responsabilité"

1. Modification de la formule de calcul du coefficient FILLON. 2 nouveaux coefficients (T) → 0.2795 (FNAL 0.10%) et 0.2835 (FNAL 0.50%)
2. Numérateur = SMIC (durée légale + HS éventuelles). 2 rapports → 45/35 (GR) et 40/35 (CD) majorant le SMIC (durée légale...), cadre général. Rapports ajustés en cas de rémunération inférieure à la durée conventionnelle.
3. Dénominateur = RMB (base cotisations sociales)

4. Dispositif particulier pour les salariés affiliés à une caisse de congés payés (100/90). Les absences et cas particuliers, absence maladie, entrée/sortie, caisse de CP, abattement 20% (brut abattu), temps partiel... Déduction forfaitaire patronale uniquement pour les entreprises de < 20 salariés 1,50 €/HS.
5. Le principe de l'annualisation et sa régularisation progressive ou annuelle. Les heures supplémentaires structurelles non travaillées prises en compte...

5. Le principe de l'annualisation et sa régularisation progressive ou annuelle. Les heures supplémentaires structurelles non travaillées prises en compte...

#### E. Interprétation des circulaires....URSSAF, DSS et ACOSS

#### F. Les spécificités en déménagement

1. Les garanties de rémunération
2. Les heures de conduite en équipage (100% rémunérées et 50% en TTE sous conditions)
3. Les heures de liaisons, IDAJ...
4. Les forfaits
5. L'abattement de 20% pour frais professionnels
6. Le quadrimestre
7. Les heures de travail du contrat journalier
8. La sur-taxation assurance chômage employeur 4,5% sur les contrats journaliers et jusqu'à 7% sur les CCD courts

#### II - Principe des calculs de PAIE et Allègements de charges FILLON

##### A. Les spécificités en déménagement

##### B. Analyse bulletin de PAIE du personnel roulant et sédentaire

1. Grand routier ou LD
2. Courte distance
3. Personnel sédentaire

##### C. Analyse des résultats de calcul des allègements de charge de sécurité sociale Employeur

1. Exercices pratiques et études de cas présentés sur les supports de la séquence 1.

##### D. Échanges débats sur les bulletins de PAIE présentés par les adhérents de la CSD → si compatible avec leur souhait !

1. Avis et expertise

##### E. Simulation(s) de calcul en direct...suivant le souhait des adhérents

1. Avis et commentaires



# LA CHAMBRE SYNDICALE DU DÉMÉNAGEMENT

au service des professionnels depuis 1890

Membre fondateur de la  
Confédération Nationale de la Mobilité



**FORMATION  
EXPLOITATION**



## Chef d'équipe (déménagement national)

Paris (46 rue de Villiers, 75017) : 07 et 08 décembre 2015

CFA Villette D'Anthon : 09 et 10 décembre 2015

### OBJECTIF

- Gérer un chantier de déménagement national
- Communiquer efficacement avec le client et manager son équipe
- Assurer l'interface entre le client et les différents acteurs de l'entreprise de déménagement
- Préserver les droits de l'entreprise en cas de litige

### PUBLIC

- Déménageurs professionnels
- Chefs d'équipe

### INTERVENANT

Kevin GLEVAREC, formateur AFTRAL

### TARIFS

- 400€ HT par participant pour les entreprises de moins de 30 salariés (Hors frais de repas et d'hébergement)
- 600€ HT par participant pour les entreprises de plus de 30 salariés (Hors frais de repas et d'hébergement)

- ✓ [TELECHARGER LE BULLETIN D'INSCRIPTION DE PARIS](#)
- ✓ [TELECHARGER LE BULLETIN D'INSCRIPTION DE VILLETTE D'ANTHON](#)

### PROGRAMME

#### I. Les techniques de communication

- A. Les freins et obstacles à la communication (perception et préjugés, les stéréotypes, la transmission des messages)
- B. Les situations à connaître (typologie des clients, calmer le client)

#### II. La qualité et les produits

- A. Normes NF
- B. Normes ISO
- C. FAIM (si FIDI)
- D. Les produits de déménagement de l'entreprise

#### III. La relation avec le client

- A. L'accueil
- B. L'arrivée chez le client (annoncer son entreprise et le travail qui va être fait, comment)
- C. La présentation de l'équipe (la tenue, la présentation, sourire, se présenter, appeler les autres par leur nom, écouter, regarder)
- D. Comment annoncer les avaries repérées, qui le fait ?

#### IV. Les techniques du déménagement national

- A. Les produits
- B. La réglementation transport
- C. La connaissance du dossier : catégorie choisie, particularités, etc.
- D. L'inventaire
- E. Organiser l'équipe
- F. La livraison (faire préciser le chargement)

#### V. La remontée de l'information vers l'entreprise

- A. Les avaries
- B. Les difficultés rencontrées



# LA CHAMBRE SYNDICALE DU DÉMÉNAGEMENT

au service des professionnels depuis 1890

Membre fondateur de la  
Confédération Nationale de la Mobilité



## FORMATION RÉGLEMENTAIRE



## Répondre à un appel d'offre des marchés publics

*Date à confirmer fin 2015*

### OBJECTIFS

Permettre aux participants de se familiariser avec les grands principes des marchés publics publiés par l'Etat, les établissements publics et les collectivités locales. Les stagiaires découvriront les différents types de procédures de marchés publics et leurs enjeux (financiers et juridiques). A l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Connaître comment s'exécutent les marchés publics
- Connaître les risques contentieux impliqués par les diverses procédures.

### PUBLIC

- Chefs d'entreprise
- Responsables d'exploitation
- Commerciaux

### INTERVENANT

--

### TARIFS

- 400€ HT par participant pour les entreprises de moins de 30 salariés (*Hors frais de repas et d'hébergement*)
- 600€ HT par participant pour les entreprises de plus de 30 salariés (*Hors frais de repas et d'hébergement*)

✓ [CLIQUEZ ICI POUR TELECHARGER LE BULLETIN D'INSCRIPTION](#)

### PROGRAMME

#### I- Les grands principes des marchés publics et la notion de marché public

- A. La Notion de contrat public et de marché public
- B. « L'analyse du besoin » ; la détermination du mode de procédure et des seuils.
- C. Les entités adjudicatrices
- D. L'allotissement
- E. Les différents documents d'un marché public

#### II- Les différentes types de procédures

- A. Les seuils de publicité et procédures
- B. Les marchés à bons de commande et accords-cadres
- C. La procédure d'appel d'offres
- D. Les marchés négociés
- E. La procédure adaptée

#### III- La conclusion du marché et choix du titulaire et l'attribution

- A. Examen des candidatures
- B. Les critères de sélection des candidats
- C. L'information des candidats non retenus
- D. La signature du marché
- E. La notification du marché

#### IV- L'exécution du marché

- A. Le règlement financier
- B. Les délais de paiements
- C. Les avenants
- D. Les sanctions et les recours contentieux